MAIRIE DE BAGNOLET

CONSEIL MUNICIPAL

09 mai 2023

PROCES-VERBAL

MAIRIE DE BAGNOLET

BAGNOLET

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL de la Séance du 09 mai 2023

(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 09 mai 2023 à 19 h 04, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le mercredi 03 mai 2023.**

Présents :

Tony DI MARTINO, Elhame CHAIR (points 01, 02, 05 et 06), Edouard DENOUEL, Emilie TRIGO, Gyöngyi BIRO, Cédric PAPE, Yasmina SADOUD, Edith FELIX, Merle-Anne JORGE, Grégoire DE LAGASNERIE, Anne GERVAL (à partir du point 02), Brigitte DELAPERELLE, Valérie BILLE, Yalana DINO, Abdelkrim KARMAOUI, Anne DE RUGY, Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP, Câline TRBIC (points 01, 02, 05 et 06), Hamid CHAIR (à partir du point 02), Manon CHRETIEN (points 01, 02, 05 et 06), Ihsen OUNISSI (points 01, 02, 05 et 06), Zohra KEHLI (points 01, 02, 05 et 06), Mona BELLIL, Jules RAGUENEAU, Sébastien GRICOURT, Mohammed DJENNANE, Sébastien STAELENS, Pierre VIONNET, Laurent JAMET, Angéline DESBORDES-SILLY, Solenne LE BOURHIS

Absent(s) excusé(s), ont donné procuration :

Vassindou CISSE a donné pouvoir à DIOP Ndeye Marieme, Chawqui HADDAD a donné pouvoir à SADOUD Yasmina, Brahim AKROUR a donné pouvoir à Anne GERVAL (à partir du point point 02), Daouda KEITA a donné pouvoir à CHAIR Elhame, Jean-Claude OLIVA a donné pouvoir à FELIX Edith, Mahamadou SYLLA a donné pouvoir à DI MARTINO Tony, Claire LAURENCE a donné pouvoir à Pierre VIONNET (à partir du point 02)

Absent(s) :

Brahim AKROUR (point 01), Anne GERVAL (point 01), Hamid CHAIR (point 01), Elhame CHAIR (points 03 et 04), Câline TRBIC (points 03 et 04), Manon CHRETIEN (points 03 et 04), Ihsen OUNISSI (points 03 et 04), Zohra KEHLI (points 03 et 04), Claire LAURENCE (point 01)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Yalana DINO** a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

DEL230509 01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Je vous propose d'approuver – ou pas – le procès-verbal du Conseil municipal du 13 avril.

Avez-vous des observations ? Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Juste pour dire que l'on s'abstiendra parce qu'il y a un certain nombre d'inexactitudes, mais je comprends parfaitement la difficulté de l'exercice pour ceux qui ont eu à procéder à ce compte rendu.

Vu les multiples interventions et les multiples interruptions que vous avez faites, notamment pendant mon intervention, je pense qu'il a été très difficile de reconstituer des propos.

On n'est pas entrés dans l'exercice d'aller corriger factuellement toutes les choses, mais on s'abstiendra.

Tony DI MARTINO : Il aurait fallu relire le PV et je comprends que ce soit un exercice qui vous soit difficile.

Pierre VIONNET : Justement, je l'ai relu.

Tony DI MARTINO : Comme je l'ai fait en direct au cours du dernier Conseil municipal, aujourd'hui nous avons la VAR pour le Conseil municipal comme en Ligue des Champions et comme aux Championnats de France. Quand on a un doute sur un vote comme cela a été le cas au précédent Conseil municipal, concernant le Conseil municipal de mars, on va vérifier sur le site internet.

Pierre VIONNET : Je constate que votre habitude d'interrompre se poursuit.

Tony DI MARTINO : Non, je ne vous ai pas interrompu, je vous ai laissé parler Monsieur Vionnet. Je constate que vous aimez la victimisation.

Madame Desbordes-Silly, allez-y.

Angéline DESBORDES-SILLY : J'ai une question.

Vous nous demandez à la suite de chaque Conseil municipal de vous communiquer le texte de nos interventions, pourquoi pas, mais quel est l'outil de transcription à partir duquel vous rédigez vos procès-verbaux, vos comptes rendus de Conseil ?

Tony DI MARTINO : L'outil de transcription ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Comment vous rédigez ces...

Tony DI MARTINO : On a l'administration qui est derrière, on a des gens qui enregistrent de l'autre côté.

Angéline DESBORDES-SILLY : C'est tout, c'est manuel ? Ce sont des transcriptions ?

Tony DI MARTINO : Oui.

Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : Un petit mot, puisqu'Angéline avait attiré notre attention là-dessus et je trouve que c'est bien de le dire.

Nous sommes régulièrement intervenus à ce Conseil municipal pour demander qu'effectivement les débats soient retransmis, parce que cela me semble être un matériel utile pour les citoyens, ce à quoi on nous avait répondu par la négative.

Il se trouve que la loi vous oblige maintenant à le faire et que...

Tony DI MARTINO : Ils sont retransmis, Laurent.

Laurent JAMET : Retranscrits.

La loi aujourd'hui oblige effectivement l'ensemble des municipalités à le faire et je trouve que c'est une avancée. C'était un point sur lequel nous étions intervenus, nous avions raison et la loi nous a donné raison.

Il se trouve que, comme l'a dit tout à l'heure Pierre Vionnet, ceci dit, on trouve qu'un certain nombre d'interventions ne sont pas bien retranscrites et on est vigilants là-dessus.

Tony DI MARTINO : Vous avez raison.

En l'occurrence, pour le Conseil municipal, les remarques de M. Vionnet en avril sur le Conseil de mars concernaient un vote de son groupe.

Effectivement, il est facile aujourd'hui, compte tenu du fait que les Conseils municipaux seront retransmis, d'aller vérifier l'enregistrement des votes des uns et des autres.

Je vous propose de passer aux voix.

Il est procédé au vote.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS**

Article unique : d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2023.

DEL230509 02 Election d'un Adjoint au Maire (1er Adjoint au Maire)

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Le rapport n° 2 concerne l'élection d'un adjoint au maire.

L'article L. 2122-7-2 du CGCT dispose que :

« Quand il y a lieu en cas de vacance de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le Conseil municipal peut décider qu'ils occuperont dans l'ordre du tableau le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. »

Olivier Taravella ayant démissionné du Conseil municipal, il nous revient de procéder à l'élection du nouveau premier adjoint et c'est l'exercice auquel nous allons nous contraindre avec plaisir ce soir.

Nous allons désormais procéder, en application de l'article L. 2122-7-2 du CGCT, à l'élection d'un nouvel adjoint au maire.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ?

Ensuite, on constituera le bureau de vote qui sera constitué des plus jeunes. Je vois Zohra. On a un doute sur le second plus jeune. On proposera que ce soit Manon Chrétien qui accompagne Zohra.

Non, Yasmina est arrivée, pardon, donc ce sera Yasmina et Zohra. Tu as eu chaud, Manon !

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Oui, quelques remarques et des questions.

D'abord, vous indiquez dans la délibération que la démission d'Olivier Taravella a été actée par les services de l'État le 17 avril. Il nous semble que l'élection d'un nouvel adjoint doit se faire dans la quinzaine, on est d'accord là-dessus ?

Tony DI MARTINO : On a convoqué dans la quinzaine.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous avez convoqué dans la quinzaine, mais c'est l'élection qui doit se faire dans la quinzaine.

Tony DI MARTINO : Si nous avions convoqué un Conseil municipal pendant les vacances scolaires, vous auriez été la première à nous le signaler.

Angéline DESBORDES-SILLY : Très bien, on prend acte de votre réponse.

Tony DI MARTINO : Effectivement, vous avez raison, il faut convoquer dans les 15 jours, mais convoquer un Conseil municipal pendant les vacances scolaires je ne pense pas que cela aurait été...

Angéline DESBORDES-SILLY : Enfin, c'est la loi.

Tony DI MARTINO : Mais vous auriez été la première à me le reprocher, Madame.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je vous ai déjà reproché de convoquer des Conseils municipaux pendant les vacances scolaires ? Est-ce que l'on vous reproche de respecter la loi ?

Tony DI MARTINO : Vous m'avez déjà reproché de faire en sorte que vous ne puissiez pas participer à des réunions, chère Madame, donc vous l'auriez refait.
Dont acte, continuez, poursuivez.

Angéline DESBORDES-SILLY : Ensuite, on ne comprend pas très bien ce que l'on est en train de faire aujourd'hui. D'abord, on accueille un nouveau conseiller municipal. Très bien, bienvenue.

Tony DI MARTINO : Il s'appelle Sébastien Gricourt.

Angéline DESBORDES-SILLY : Bienvenue, Sébastien Gricourt.
Ensuite, on élit un nouvel adjoint. En fait, il manque une délibération.

Tony DI MARTINO : C'est ce que j'ai eu l'occasion d'expliquer à deux reprises à M. Jamet. Une fois que l'on aura élu le premier adjoint, on pourra élire un nouvel adjoint, effectivement.

Angéline DESBORDES-SILLY : Il faut deux délibérations. Il manque une délibération.

Tony DI MARTINO : Une délibération va vous être remise sur table une fois qu'on aura élu le premier adjoint.

Angéline DESBORDES-SILLY : Il y a là un second problème de régularité.

Tony DI MARTINO : Non, je ne crois pas. La Direction de l'Administration générale a vérifié et revérifié. Je pense que chacun connaît son métier.
On a vérifié et revérifié puisque Laurent Jamet m'en a reparlé hier aux Foulées du 8 mai, il en a reparlé tout à l'heure en commission des finances. On a vérifié et revérifié, dont acte.

Pierre VIONNET : Si vous aviez l'intention, juste pour comprendre, d'élire à la fois un nouveau premier adjoint et un nouvel adjoint, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'emblée deux délibérations dans le dossier qui nous a été transmis ?

Tony DI MARTINO : Parce que l'on ne peut pas préjuger de qui va devenir premier adjoint avant de convoquer.

Angéline DESBORDES-SILLY : Si.
Vous avez deux options. La première option, c'est que le conseiller municipal délégué qui va devenir adjoint...

Tony DI MARTINO : Vous préjugez du résultat. Cela pourrait être un conseiller municipal, justement vous entrez dans l'exercice auquel on ne peut pas se confronter. Vous préjugez que le conseiller municipal délégué va devenir adjoint, mais qui vous dit que ce ne sera pas un simple conseiller municipal qui va devenir adjoint ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous n'avez pas de simple conseiller municipal, tous vos conseillers municipaux ont une délégation.

Tony DI MARTINO : C'est faux, vous êtes mal informée. Revérifiez le tableau.

Angéline DESBORDES-SILLY : D'ailleurs, à ce sujet, on a découvert dans le Bajomag' que M. Ragueneau avait une délégation. Cela n'a jamais été indiqué en Conseil municipal.

Tony DI MARTINO : Je l'ai annoncé en conférence des présidents, Mme Le Bourhis pourra le confirmer.

Angéline DESBORDES-SILLY : En Conseil municipal, il ne nous a jamais été indiqué, d'abord que M. Ragueneau demanderait ou obtiendrait une délégation.

Tony DI MARTINO : Je lui ai proposé une délégation.

Angéline DESBORDES-SILLY : Peu importe, c'est votre tambouille.
Après, quel est le conseiller municipal de votre majorité qui n'a pas de délégation ?

Tony DI MARTINO : Ce n'est pas de la tambouille, Madame, détendez-vous.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je suis très détendue.

Tony DI MARTINO : Je lui ai proposé une délégation, il l'a acceptée.

Angéline DESBORDES-SILLY : Très bien.
Alors, quel est le conseiller municipal de votre majorité qui n'a pas de délégation ?

Tony DI MARTINO : Sébastien Gricourt n'a pas de délégation. Anne De Rugy n'a pas de délégation. Abdelkrim Karmaoui n'a pas de délégation. Jean-Claude Oliva n'a pas de délégation. Cela en fait quatre.

Angéline DESBORDES-SILLY : Ils ne peuvent pas avoir de délégation.

Pierre VIONNET : Ils sont VP d'Est Ensemble et conseillers métropolitains.

Anne DE RUGY : Nous pourrions, mais nous avons choisi de ne pas en avoir.

Tony DI MARTINO : Et pourquoi ils ne veulent pas ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Parce que vous êtes opposés au cumul des mandats exécutifs, on a déjà eu l'occasion d'en discuter.

Anne DE RUGY : Parce que je suis, à titre personnel et politique, opposée au cumul des mandats, effectivement, mais cela n'a rien à voir avec la loi.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je reprends, si je peux continuer.

Le conseiller municipal qui sera élu adjoint aura...

Il y a deux possibilités : soit il va figurer dans le rang du tableau en dernière position, normal, ensuite chacun des adjoints va monter d'un cran ; soit le conseiller municipal que vous allez nommer adjoint va prendre la place du premier adjoint qu'occupait Olivier Taravella.

On est d'accord, il n'y a pas d'autre possibilité ?

Émilie TRIGO : Si, il y en a une troisième.

La troisième possibilité, c'est qu'un adjoint qui n'est aujourd'hui pas premier, puisque la place est libre, candidate au poste de premier adjoint et libère un poste d'adjoint. C'est pour cela qu'on ne peut pas vous présenter une délibération avec le numéro de l'adjoint vide, puisque l'on ne peut pas préjuger du fait que le troisième, cinquième, septième, neuvième, onzième ou treizième adjoint homme, actuellement, qui pourrait candidater au poste de premier, libère le 3, 5, 7, 9, 11 ou treizième poste d'adjoint. C'est la troisième possibilité.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous l'avez trouvée où, cette possibilité ? Je ne sais pas, c'est une option qui est assez surprenante.

Je vais ensuite passer la parole à mes collègues, mais il y a aussi quelque chose qui est quand même frappé au coin du bon sens. On ne va pas revenir sur l'état des finances de la Ville, mais enfin...

Jules Ragueneau a une délégation aux commerces qui manifestement existait déjà, donc je ne sais pas pour quelles raisons...

Tony DI MARTINO : Et aux faubourgs.

Angéline DESBORDES-SILLY : Super, cela fleure bon la IIIe République, vous nous expliquerez ce qu'il y a dans les faubourgs et les commerces.

Tony DI MARTINO : Il y a un conseiller territorial délégué au faubourg, à Est Ensemble, en la personne de Gaylord Le Chéquer. Revérifiez vos fiches, Madame Desbordes-Silly.

Angéline DESBORDES-SILLY : Nous vous avions demandé, Solenne Le Bourhis en particulier, de créer une délégation à la condition animale. Cela n'existe pas et cela aurait été intéressant, puisque Jules Ragueneau voulait une délégation, que vous lui attribuiez celle-là.

Tony DI MARTINO : Elle est portée par Vassindou Cisse.

Angéline DESBORDES-SILLY : On ne le savait pas, on apprend des choses.

Tony DI MARTINO : Vous aurez noté que, contrairement au mandat de 2008-2014, l'élu chargé du droit des femmes n'est pas en même temps l'élu chargé de la condition animale.

Angéline DESBORDES-SILLY : Oui, d'accord, très bien. C'est bien, vous progressez, c'est très bien.

Tony DI MARTINO : C'est vous qui progressez. On va refaire votre histoire, Madame Desbordes-Silly.

Poursuivez.

Angéline DESBORDES-SILLY : Ne jouez pas à cela, c'est ridicule.

Pierre VIONNET : Juste une chose...

Tony DI MARTINO : Vous interrompez Mme Desbordes-Silly.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous présentez une troisième option qui, à mon avis, n'est pas une option.

Tony DI MARTINO : Vous voulez que je vous dise qui on va élire ? Je l'ai dit à Laurent Jamet, il peut vous le dire.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous m'interrompez.

Vous allez cumuler les délégations. Vous n'allez pas déléguer les affaires financières, me semble-t-il. Vous êtes déjà en charge du personnel, me semble-t-il. Vous créez un nouveau poste d'adjoint. Est-ce que l'on avait vraiment besoin de créer un 14e poste d'adjoint ?

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, soyez rassurée. Lorsque nous allons délibérer sur le tableau des indemnités des élus de la majorité municipale, vous pourrez constater que nous économiserons de l'argent par rapport à ce qui existe aujourd'hui.

Angéline DESBORDES-SILLY : Vous nous expliquerez comment.

Tony DI MARTINO : On vous expliquera. Il n'y a pas de problème, je peux tout vous expliquer. Vous verrez que le tableau des indemnités des élus présentera une dépense moins importante que le tableau des indemnités qui existait jusqu'à ce soir, clairement.

Angéline DESBORDES-SILLY : En supprimant un poste d'adjoint, vous auriez fait des économies encore plus substantielles.

Tony DI MARTINO : Là, je fais des économies sans supprimer de poste d'adjoint.

Je vous assure, mais on en délibérera tout à l'heure.

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : J'avais quelques autres choses à dire, mais déjà je pense que la première chose en termes de transparence, c'est que vous nous disiez vos intentions en termes de désignation de premier adjoint et d'adjoint.

Tony DI MARTINO : Je l'ai dit. Monsieur Jamet, je ne vous l'ai pas dit ?
Je l'ai dit à M. Jamet.

Pierre VIONNET : Je me réjouis que vous ayez des conversations avec mon collègue Laurent Jamet, mais dites-le en Conseil municipal, c'est beaucoup plus clair.

Tony DI MARTINO : On va y arriver, ne soyez pas impatient Monsieur Vionnet. Tout arrive à qui sait attendre, c'est cela le dicton, même à Saint-Nazaire, c'est le dicton.
Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Pierre VIONNET : J'attends que vous nous ayez justement, de manière un peu publique au Conseil municipal, dit vos intentions.

Tony DI MARTINO : Cela va venir, on va élire le premier adjoint.

Angéline DESBORDES-SILLY : Dites-nous précisément, Émilie Trigo, comment vous allez tripatouiller l'ordre du tableau ?
Pour moi, c'est de l'ordre du tripatouillage.

Émilie TRIGO : Je vais proposer à Mona Bellil qui est coprésidente du groupe Socialistes, Société civile et Républicains de prendre la parole. Elle va proposer un candidat au poste de premier adjoint au nom de notre groupe.
Voilà, Mona, c'est pour toi.
On va évidemment donner son nom, puisqu'on va voter.

Mona BELLIL : Bonsoir à toutes et tous.

Tony DI MARTINO : Parce que vous pensiez qu'on n'allait pas... ? Je ne comprends pas, en fait.
Mona, vas-y.

Mona BELLIL : Bonsoir, chers collègues.
La loi nous amène à remplacer un homme par un homme. Dans ces conditions, au nom du groupe Socialistes, Société civile et Républicains, nous présentons la candidature de Cédric Pape pour le poste de premier adjoint suite à la vacance de cette fonction.
Cédric est un membre important de notre groupe et nous pensons qu'il est la personne idoine pour occuper cette position. Cédric est engagé depuis 2014 auprès de M. le Maire, ce qui lui a permis d'acquérir une expérience de travail pertinente pour le poste de premier maire adjoint.
En tant que militant politique et défenseur du service public, Cédric a une connaissance approfondie de la vie publique et politique locale, ce qui lui permet de mieux comprendre les besoins et les attentes de nos concitoyens.

De plus, il dispose d'une réelle expérience du terrain, ce qui lui donne une compréhension pratique des enjeux locaux.

Disponible et loyal, il sera capable de travailler en équipe et de collaborer efficacement avec les autres membres de l'équipe municipale, ce qui est essentiel pour une mise en œuvre réussie de notre vision pour la Ville.

Nous sommes tous ici convaincus que Cédric saura faire travailler de concert l'équipe municipale pour décliner de manière concrète et réelle notre programme.

En somme, nous croyons que les arguments solides en faveur de la candidature de Cédric pour le poste de premier maire adjoint...

Vous me permettez de finir, s'il vous plaît ? Merci.

... font de lui un choix judicieux pour aider à diriger la Ville de manière efficace et efficiente.

Merci de votre attention.

Tony DI MARTINO : Allez-y ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Pardonnez-moi, je ne comprends pas ce que vous êtes en train de faire. La délibération indique : « Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'élire un adjoint au maire », un nouvel adjoint pour remplacer Olivier Taravella, pas un premier adjoint.

Qu'est-ce que vous êtes en train de faire ? Je ne comprends pas.

Tony DI MARTINO : On va élire un adjoint au maire pour remplacer Olivier Taravella, on va élire le premier adjoint.

Pierre VIONNET : Nous n'avons qu'une délibération dans le dossier, délibération qui dit : « élection d'un nouvel adjoint ».

Angéline DESBORDES-SILLY : Cela ne va pas, ce que vous faites. Il manque une délibération. Élisons un nouvel adjoint.

Tony DI MARTINO : C'est l'inverse. Je vous renvoie à une réponse ministérielle de 2009, à une question de M. Masson Jean-Louis publiée le 01/01/2009 et à une réponse ministérielle du 28/05/2009. Vous pourrez aller vérifier.

Si vous voulez, on vous donne les références et on vous communiquera les éléments, tout simplement.

Solenne LE BOURHIS : Je rejoins ma collègue Angéline. Quand on relit la note de synthèse du rapport, la phrase est claire :

« Suite à cette démission (on parle d'Olivier Taravella), un poste d'adjoint au maire est désormais vacant », pas de premier adjoint.

« Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint. »

Quand on regarde le tableau...

Tony DI MARTINO : Olivier Taravella était adjoint au maire. Certes, il était premier adjoint, mais il était adjoint au maire.

Solenne LE BOURHIS : Vraiment, je pense qu'une deuxième délibération...

Angéline DESBORDES-SILLY : Un nouvel adjoint, cela veut bien dire ce que cela veut dire. Cédric Pape est déjà adjoint, donc élisez parmi les conseillers municipaux...

Tony DI MARTINO : Mais on ne peut pas préjuger avant la convocation que ce sera Cédric Pape qui sera candidat.

Angéline DESBORDES-SILLY : C'est vous qui présentez Cédric Pape !

Émilie TRIGO : Vous voudriez que le nouvel adjoint devienne premier adjoint, mais vous conviendrez que c'est un peu original que quelqu'un qui n'a pas été adjoint jusqu'à maintenant...

Angéline DESBORDES-SILLY : Non, c'est la loi, Émilie Trigo. Vous avez deux options. Soit vous remontez l'ordre du tableau et Elhame Chair devient première adjointe soit le nouveau conseiller municipal sera le quatorzième dans l'ordre du tableau.
C'est la loi, vous avez deux options.

Émilie TRIGO : S'il devient quatorzième, le deuxième devient premier.
On propose que le septième postule sur le poste de premier adjoint qui est actuellement vacant. Le septième sera donc vacant et on proposera la candidature d'un conseiller municipal.

Angéline DESBORDES-SILLY : Pourquoi vous faites cela ? Pourquoi n'est-ce pas Elhame Chair qui remonte d'un cran comme cela se fait dans toutes les collectivités ?

Émilie TRIGO : On n'a pas le droit non plus, c'est légal.

Tony DI MARTINO : Là, on va définir le rang du futur adjoint et on va élire l'adjoint.

Angéline DESBORDES-SILLY : C'est le contraire. On élit d'abord le nouvel adjoint...

Tony DI MARTINO : Non, je ne crois pas.

Émilie TRIGO : Si on élit un nouvel adjoint, vous avez raison, il sera quatorzième.

Angéline DESBORDES-SILLY : Pas forcément, vous pouvez dire qu'il sera premier. Vous avez deux options, il sera quatorzième ou il sera premier.

Tony DI MARTINO : Ou septième. En l'occurrence, il sera septième.

Pierre VIONNET : Si je peux me permettre, au-delà du fait qu'on ne comprend pas très bien ce que vous fabriquez...

Tony DI MARTINO : Vous avez très bien compris, vous faites semblant de ne pas comprendre.

On doit définir le rang de l'adjoint qui va monter, donc on va voter. Il s'agit de définir le futur premier adjoint, donc l'adjoint que nous allons élire sera premier adjoint. On va l'élire, c'est aussi simple que cela.

Pierre VIONNET : Au-delà du fait que cela ne nous a pas paru très compréhensible dès la convocation...

Tony DI MARTINO : C'est très clair.

Pierre VIONNET : La question que je voulais vous poser, c'est qu'assez classiquement (d'ailleurs j'ai vu en faisant quelques recherches que cela vient d'être le cas dans une commune du Sud-Ouest), il y a un cas assez classique où, quand un premier adjoint, pour des raisons diverses (dans la commune en question, c'était pour raisons de santé), démissionne en cours de mandat, la solution la plus simple est de faire rentrer le nouvel adjoint comme dernier adjoint et de remonter l'ordre du tableau. Dans cette commune, c'était le cas, la deuxième adjointe est devenue première adjointe.

Tony DI MARTINO : Tout à fait, cela arrive parfois. Ce n'est pas le choix que j'ai fait puisqu'il y a d'autres choix qui sont faits parfois.

Pierre VIONNET : Je voulais simplement...

Tony DI MARTINO : Je comprends mieux votre question.

Pierre VIONNET : C'est votre responsabilité, mais je souhaitais que vous nous expliquiez...

Tony DI MARTINO : Monsieur Vionnet, aujourd'hui je suis Maire de Bagnolet, j'en assume les responsabilités.

Pierre VIONNET : Vous me permettez de finir une phrase ou l'on recommence comme au Conseil municipal précédent ?

Tony DI MARTINO : Si un jour les électeurs vous accordent leur confiance, peut-être que vous serez Maire de Bagnolet et que vous ferez vos propres choix. Ce n'est pas encore arrivé. Cela arrivera peut-être un jour.

Pierre VIONNET : Je vois bien que vous reprenez l'habitude du précédent Conseil à ne jamais me laisser finir une phrase.

Tony DI MARTINO : Oui, il peut arriver que le deuxième adjoint devienne premier.

Pierre VIONNET : J'essaie de vous poser une question.

Tony DI MARTINO : J'ai connu des villes communistes de ce département où, à un moment donné, des gens qui n'étaient pas adjoints et qui étaient simples conseillers municipaux devenaient même maires à la place du maire démissionnaire.

Pierre VIONNET : Plein de choses peuvent exister, mais on ne va pas se raconter...

Tony DI MARTINO : Il y a plein d'hypothèses possibles.

Pierre VIONNET : On ne va pas se raconter l'histoire de toutes les communes de France.

J'avais une question très simple, qui concerne la commune de Bagnolet : puisque cette mécanique est assez classique en cours de mandat de remonter l'ordre du tableau, pourquoi n'avez-vous pas choisi de faire comme cela, ce qui aurait fait en l'occurrence...

Tony DI MARTINO : Parce que j'ai choisi de faire monter Cédric Pape qui est membre du Parti socialiste et qui m'accompagne depuis le précédent mandat. Est-ce que c'est clair ? Voilà.

Pierre VIONNET : Vous n'avez pas choisi de faire « monter » la deuxième adjointe...

Tony DI MARTINO : Non, ce n'est pas le choix que j'ai fait.

Pierre VIONNET : ... la deuxième adjointe et d'avoir une femme première adjointe à Bagnolet.

Tony DI MARTINO : Vous ne l'aidez pas, avec votre intervention.

Le choix qui est fait est de faire monter Cédric Pape.

Pierre VIONNET : Je ne cherche ni à aider ni quoi que ce soit, je pose la question. Je pose la question de pourquoi vous avez fait cela.

Tony DI MARTINO : Parce que j'ai fait le choix de faire monter un membre du Parti socialiste, quelqu'un qui est membre de mon parti. Est-ce que c'est grave ?

Pierre VIONNET : Non.

Tony DI MARTINO : Lorsque Daniel Mongeot a conduit la liste sur laquelle je figurais avec M. Jamet en 2001, il ne me semble pas qu'il a fait monter Jacques Cossart comme maire, il a fait monter Marc Everbecq qui était membre de son parti.

Laurent ?

Laurent JAMET : Je propose déjà qu'on se donne une règle, Monsieur le Maire, c'est que, lorsqu'on intervient, vous pouvez de temps en temps couper votre micro, ce qui permettrait aux élus de l'opposition de pouvoir finir leurs propos sans être interrompus.

On attire votre attention sur un problème qui nous semble sérieux. Si d'aventure un citoyen décidait de contester le choix que vous allez faire ce soir parce qu'il y a un vide qui nous semble sérieux, c'est possible, donc on le fait.

Ce soir, vous nous répondez avec beaucoup d'aplomb. Effectivement, vous avez raison de dire que je vous ai interpellé deux fois et vos réponses ont été pour le moins... Vous avez fait vérifier deux fois.

Je ne parle pas des petites blagues que j'ai faites sur M. Pape !

Tony DI MARTINO : Moi non plus !

Laurent JAMET : Encore tout à l'heure, vous avez dit que vous alliez faire vérifier, donc on pose des questions...

Ah, vous avez rallumé votre micro !

Je pense que nous posons des questions sérieuses quant au fait que ce Conseil va délibérer dans de bonnes conditions.

Tony DI MARTINO : Laurent, quand tu me poses des questions, je vérifie. Peut-être que cela peut paraître curieux aux uns et autres, mais lorsqu'on me pose une fois la question je vérifie. Lorsqu'on me la repose, je revérifie.

C'est la vérification que j'ai faite. Je vous renvoie à une réponse ministérielle de 2009. On a fait les vérifications nécessaires, ce qui fait qu'à un moment donné on pense qu'on peut délibérer en l'état.

Effectivement, quand tu me poses une question, je vérifie.

Câline TRBIC : Je me demande surtout, à partir du moment où l'on vous dit – et le Maire vient de le redire – que c'est la loi et que cela a été vérifié, je me demande pourquoi depuis 15 minutes cet intérêt soudain pour la position d'Elhame Chair qui est de surcroît quelqu'un de notre majorité et de notre groupe ?

Qu'est-ce qu'il se passe, tout d'un coup ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Je peux répondre ?

Je me fiche des rapports de force au sein de votre majorité. Cela ne nous concerne pas et cela ne nous intéresse pas.

Néanmoins, on a sous les yeux une délibération qui nous demande – et j'espère qu'on va le faire – d'élire un nouvel adjoint.

À l'instant, vous venez de nous indiquer que vous présentez Cédric Pape comme premier adjoint, donc vous nous demandez de nous exprimer sur un élément qui n'est pas en lien avec la délibération qui est dans la convocation. Il y a un vice de procédure, un vice de forme. Ce n'est quand même pas compliqué à comprendre.

Pierre VIONNET : Par ailleurs, il y a un ordre du tableau existant. Ce n'est pas nous qui avons choisi l'ordre de votre liste, mais nous savons lire l'ordre du tableau.

Tony DI MARTINO : Si vous aviez posé la question de manière aussi claire il y a 20 minutes, on aurait gagné 22 minutes.

Le premier vote concerne le rang de l'adjoint. Je propose au Conseil municipal que l'adjoint ait le rang de premier adjoint.

Qui est pour ?

Angéline DESBORDES-SILLY : On vote sur quoi, là ?

Tony DI MARTINO : Sur le rang de l'adjoint.

Angéline DESBORDES-SILLY : Où est la délibération relative au vote sur le rang de l'adjoint ?

Pierre VIONNET : Vous nous avez même dit que vous la déposeriez sur table.

Tony DI MARTINO : Ce qu'on déposera sur table, ce sera une fois que l'on aura élu Cédric Pape.

Angéline DESBORDES-SILLY : Cela ne va pas, ce que vous faites. Vous nous faites voter alors qu'il n'y a pas de délibération.

Cédric PAPE : On vous écoute depuis tout à l'heure, on vous apporte des réponses.

Si, on vous apporte des réponses. Les réponses ne vous plaisent pas, mais on vous apporte des réponses.

Maintenant, si l'on enlève les sourires au coin des lèvres et qu'on est un tout petit peu sérieux (ce n'est pas pour vous), écoutez les réponses. Elles vous plaisent ou elles vous déplaisent, mais pensez bien qu'il y a une administration qui est derrière nous avec un directeur général, un directeur général adjoint et un cabinet aussi, entre parenthèses.

Les questions qui ont été remontées déjà par vos présidents de groupe ont été traitées parce qu'évidemment le but du jeu est que la meilleure décision soit prise et que le vote ne soit pas entaché.

Vous pensez bien que, de notre côté, on prend toutes les précautions du monde pour que les choses se fassent correctement. Maintenant, vous avez le droit de ne pas reconnaître tout ceci, mais écoutez les réponses et, surtout, ne préjugez pas – et c'était le but de mon intervention – le fait qu'on soit des imbéciles.

Quand je vous écoute, on a l'impression que l'ensemble de la majorité est composé d'imbéciles, que la Direction générale derrière est un ensemble d'imbéciles et que vous êtes la seule à connaître la vérité.

Certes, peut-être que vous êtes avocate, peut-être que vous êtes juriste, peut-être que vous avez tout cela en vous, peut-être que vous avez été dans une autre vie conseillère municipale et maire adjointe et que vous avez une expérience sur ce sujet, mais en l'occurrence les questions ont déjà été posées de façon officieuse et de façon officielle.

Là, on peut remercier Laurent Jamet d'avoir fait son exercice.

Tony DI MARTINO : Merci, Laurent.

Cédric PAPE : Effectivement nous, en tant que majorité, et surtout la Direction générale que vous aimez bien...

Vous êtes toujours en train de protéger les agents de la Ville et vous avez bien raison, de protéger la Direction générale et vous avez bien raison, mais faites leur confiance. Cela a été vérifié, on vous donne la réponse et je pense que maintenant on peut procéder au vote.

Angéline DESBORDES-SILLY : On est bien d'accord que, normalement, les votes que vous nous demandez de faire reposent sur une délibération.

Où est la délibération ?

Cédric PAPE : Madame, moi je ne suis pas juriste.

Angéline DESBORDES-SILLY : Moi non plus.

Cédric PAPE : Donc on est sur un pied d'égalité.

Ce que je fais depuis maintenant deux mandats, c'est que j'écoute la Direction générale.

Par contre, il faut juste m'écouter si je vous donne une réponse, parce que si l'on ne s'écoute pas, on ne peut pas trouver de consensus. Certes, on vous coupe apparemment trop souvent la parole, mais par contre, vous, il vous faut savoir écouter.

La Direction générale a écouté les requêtes lancées par Laurent Jamet...

En fait, il n'y a rien de drôle, il a fait son travail, donc les commissions servent, entre parenthèses.

La Direction générale revient vers nous, on vous donne la réponse. Maintenant, effectivement, vous pouvez remettre en cause la grille d'analyse à la fois du cabinet et de la Direction générale, certes, vous avez certainement assez d'expérience pour cela.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly, je vous invite à aller consulter l'article L. 2122-7-2 du CGCT et vous aurez la réponse à la question que vous soulevez, tout simplement.

Vous allez le lire, vous allez faire comme Mme Garrido lors du premier Conseil municipal...

Angéline DESBORDES-SILLY : On peut demander une suspension de séance ?

Tony DI MARTINO : Vous allez faire comme Mme Garrido lors du premier Conseil municipal qui nous expliquait comment élire le maire et les adjoints et qui s'était lourdement trompée.

Allez le lire : L. 2122-7-2.

Solenne LE BOURHIS : On demande une suspension de séance.

Tony DI MARTINO : Elle est de droit, Madame Le Bourhis, allez-y.

Suspension de séance

Tony DI MARTINO : Madame Le Bourhis, vous avez demandé une suspension de séance ?

Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : On n'a pas nécessairement la même lecture que vous de l'article. En tout cas, il nous semble que cet article n'empêche pas la nécessité de deux délibérations, mais c'est vous qui êtes le maire, c'est vous qui êtes responsable de la tenue de ce Conseil municipal...

Tony DI MARTINO : Donc vous avez lu l'article.

Pierre VIONNET : Je l'avais déjà lu avant.

Nous vous laissons procéder comme vous le souhaitez. Par contre, si je ne m'abuse, dans le cas d'élection d'adjoints...

Tony DI MARTINO : Le vote est à bulletin secret, vous pourrez vous faire plaisir, vous et d'autres.

Je vous propose de préciser à main levée que le rang du nouvel adjoint sera le premier adjoint.

Nous allons procéder à l'élection du premier adjoint.

Jules Ragueneau, vous voulez dire un mot ?

Jules RAGUENEAU : Au nom du groupe Citoyens indépendants si je peux, Monsieur le Maire.

Tony DI MARTINO : Bien sûr.

Jules RAGUENEAU : Merci.

Je reprends juste mes notes, parce que je n'ai pas une si bonne mémoire que cela.

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Au nom des Citoyens indépendants, nous regrettons que le cadre législatif nous oblige à remplacer un homme par un homme, mais c'est ainsi.

Néanmoins, la candidature de Cédric Pape nous semble être la meilleure alternative parce que c'est un élu certes de terrain et dont la présence dans les instances municipales est certaine. On ne peut pas le nier.

Il connaît ses dossiers et, connaissant l'exigence des habitants de notre ville, nous savons et nous sommes persuadés qu'il sera à la hauteur des défis que nous portons collectivement pour une politique qualitative au service des Bagnoletaises et des Bagnoletais.

Merci beaucoup.

Tony DI MARTINO : Nous avons enregistré la candidature de Cédric Pape.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures au poste de premier adjoint ? (Aucune)

Nous allons procéder à l'élection du premier adjoint avec les deux secrétaires Zohra et Yasmina ainsi que l'administration.

Manon Chrétien, tu as gagné au loto puisque Yasmina est partie.

Angéline DESBORDES-SILLY : Pardonnez-moi, est-ce que je peux poser une question ?

Je n'ai pas bien compris, on va voter combien de fois ce soir ?

Émilie TRIGO : Deux fois.

Angéline DESBORDES-SILLY : Très bien, d'accord.

On ne prendra pas part à ce premier vote, dans la mesure où il n'y a pas la délibération afférente.

C'est la délibération numéro combien ?

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens, vous aviez un commentaire ? Vous vous y connaissez, en matière électorale.

Sébastien STAELENS : C'est plus une nomination, compte tenu de ce que vous avez annoncé au début. Vous l'avez choisi.

Tony DI MARTINO : Vous m'avez reproché de ne pas vous l'annoncer au début.

Sébastien STAELENS : Non, aucun souci. C'est une formulation, voilà. Passons au sujet suivant.

Tony DI MARTINO : Absolument.
On va savoir qui c'est, maintenant !
Yasmina est revenue. Manon, tu peux retourner t'asseoir. Merci, Manon.

Proclamation du résultat du vote pour l'élection du premier adjoint :

- *Nombre de votants : 32*
- *Votes blancs : 1*
- *Nombre de suffrages exprimés 31*
- *Majorité absolue : 16*
- *Voix pour Cédric Pape 31*

Bravo.
On ne lui remet pas d'écharpe parce qu'il en a déjà une, mais on le félicite chaleureusement.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article 1 : **décide** que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Article 2 : **d'élire** Monsieur Cédric PAPE, 1er Adjoint au Maire.

Les résultats du premier tour du scrutin sont les suivants :

Votants : 32 *Ne prennent pas part au vote (Mohammed Djennane, Sébastien Staelens, Pierre Vionnet, Laurent Jamet, Angeline Desbordes-Silly, Claire Laurence, Solenne Le Bourhis) : 7* *Bulletins blancs : 1* *Bulletins nuls : 0* *Suffrages exprimés : 31* *Majorité absolue : 16*	
A obtenu	*Nombre de voix obtenues*
Cédric PAPE	*31 voix*

DEL230509 03 Election d'un Adjoint au Maire (7ème Adjoint au Maire)

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Le poste de septième adjoint étant désormais vacant, nous allons pouvoir élire un septième adjoint.

Je vous propose que nous fassions le même exercice de voter à main levée sur le rang du nouvel adjoint qui sera septième adjoint.

Je vous propose de voter.

Il est procédé au vote.

L'adjoint que nous allons élire prendra la place de Cédric Pape, conformément à l'article L. 2122-7-2 du CGCT.

Je propose d'élire...

Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : On n'a pas une délibération sur table, là ?

Tony DI MARTINO : Ce n'est pas utile, en fait, selon la Direction de l'Administration générale.

Laurent JAMET :

Je voudrais une délibération sur table. Là, ce n'est pas possible ! Je pense qu'il y a un problème.

Tony DI MARTINO : Je vous ai fait délibérer sur le rang, formellement, là c'est la suite logique. Je vous assure.

Laurent JAMET : Vous avez dit tout à l'heure qu'on aurait une délibération sur table, vous l'avez annoncé tout à l'heure au début de ce Conseil municipal.

Tony DI MARTINO : C'est pour les indemnités. Vous allez avoir un tableau des indemnités sur table qui vous montrera que nous faisons des économies.

Pierre VIONNET : Donc nous délibérerons deux fois sur une seule délibération.

Tony DI MARTINO : Nous délibérons sur le poste de septième adjoint et nous proposons l'élection d'Ihsen Ounissi au poste de septième adjoint.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Pierre VIONNET : Cette délibération est la délibération numéro combien ?

Nous sommes depuis tout à l'heure sur des délibérations virtuelles.

Tony DI MARTINO : C'est la suite logique de la précédente. Nous venons de voter sur le rang de l'adjoint qui monte, en l'occurrence il monte au septième rang d'adjoint au maire, et je vous propose la candidature d'Ihsen Ounissi.
Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Pierre VIONNET : Il est marqué : « Procès-verbal de l'élection d'un adjoint ».

Tony DI MARTINO : Nous venons d'élire un adjoint et son élection entraîne de fait l'élection d'un nouvel adjoint.

Angéline DESBORDES-SILLY : C'est lunaire, ce que vous êtes en train de faire. Cela défie l'entendement.

Tony DI MARTINO : Relisez l'article du CGCT que vous avez lu, relisez la réponse ministérielle.

Angéline DESBORDES-SILLY : Cela n'a rien à voir avec l'article.

Tony DI MARTINO : Relisez la réponse ministérielle de 2009 à la question du Sénateur Masson et vous verrez. Vous êtes tellement formidable.
Je propose la candidature d'Ihsen Ounissi, y a-t-il d'autres candidatures ? (Aucune)
Nous allons pouvoir voter.

Sébastien STAELENS : Nous ne prendrons pas part au vote non plus sur cette délibération.

Tony DI MARTINO : Vous allez nous manquer, Monsieur Staelens, mais vous êtes venu ce soir.
Il est procédé au vote à bulletin secret.

Proclamation du résultat du vote du septième adjoint.

- *Nombre de votants : 32*
- *Total : 32*
- *Suffrages exprimés : 32*
- *Majorité absolue : 17*
- *Nombre de voix pour Ihsen Ounissi : 32*

Ihsen Ounissi est notre nouveau septième adjoint.

Tony DI MARTINO lui remet une écharpe d'adjoint au maire.

Tony DI MARTINO : Ihsen va nous dire un mot et, ensuite, nous délibérerons deux fois. On va vous remettre une délibération sur table. Il nous faudra approuver la répartition des indemnités hors majoration et, ensuite, avec les majorations.

Lorsque vous ferez vos additions, vous constaterez que les crédits consacrés à l'indemnisation des élus sont moins importants qu'auparavant.

Ihsen ?

Ihsen OUNISSI : Merci, Monsieur le Maire. Très chers collègues, bonsoir.

C'est avec une grande humilité que je m'adresse à vous en tant que nouveau maire adjoint de notre Ville de Bagnolet. Je mesure pleinement l'ampleur de la tâche qui m'incombe et je suis conscient de la confiance qui est placée en moi pour servir les intérêts de notre belle commune.

Ce nouveau rôle m'offre l'opportunité de renouveler devant vous mon engagement vis-à-vis de Bagnolet dont la diversité culturelle et le capital humain font ma fierté.

Nous avons tous à cœur de préserver et consolider cette identité populaire qui est le reflet de notre héritage commun, profondément de gauche et résolument tourné vers l'avenir.

Depuis le début de mon mandat, l'équipe municipale et moi-même nous sommes engagés à faire de l'économie numérique l'un des moteurs de croissance de notre ville. Nous continuerons de soutenir l'innovation et le développement des établissements de formation professionnelle et entreprises mettant l'accent sur le digital pour ainsi créer de nouveaux emplois et de nouvelles opportunités pour les Bagnoletais.

Nous continuerons de déployer tous les efforts nécessaires pour créer un environnement favorable et soutenir le développement local et inciter de nouveaux acteurs à s'ancrer sur notre beau territoire.

Ma priorité est de renforcer notre collaboration avec les acteurs locaux et régionaux pour redynamiser Bagnolet et faire de notre ville un hub d'excellence propice à l'entreprenariat et à l'innovation.

Nous sommes dans une ère où le numérique touche tous les aspects de la vie publique et en particulier le fonctionnement des collectivités territoriales. La digitalisation des services publics est capitale pour réduire la distance qui sépare l'administration de ses administrés. En rapprochant les citoyens des institutions, la digitalisation est devenue un outil essentiel.

C'est un outil essentiel pour la démocratie locale et ainsi permettre l'accès à tous au service public qui nous est si cher.

Dans cette optique, nous continuons avec les équipes municipales à renforcer la digitalisation de nos services pour répondre aux besoins de tous les usagers. Une véritable transformation numérique simplifiera les procédures administratives, améliorera la qualité de services et réduira le coût de fonctionnement qui représente, je le rappelle, une charge importante pour les habitants de notre ville.

Cependant, nous devons reconnaître que l'accès aux services en ligne n'est pas aisé pour tous. La fracture numérique est une réalité qui touche de nombreux citoyens, en particulier les plus vulnérables. Nombreux d'entre eux ont des difficultés à utiliser les outils digitaux.

C'est pourquoi nous continuons à nous engager à maintenir une présence humaine, un contact de proximité afin de garantir l'accès de tous les usagers au service public.

Je souhaite profiter de ce moment qui est un peu formel pour saluer chaleureusement l'administration, les agents municipaux de notre Ville qui sont le visage vivant de Bagnolet, le relais indispensable entre les élus et les habitants de notre commune. Je les remercie pour l'indéfectible soutien dans la mise en œuvre des politiques et orientations qui sont votées au sein même de ce Conseil municipal.

Je tiens à remercier à nouveau le Conseil municipal ainsi que notre maire Tony Di Martino pour l'estime qu'il m'accorde par cette nouvelle fonction.

Je souhaite pour finir que la suite de notre mandat se déroule dans un esprit de solidarité, en ayant à cœur le bien-être de nos concitoyens ainsi que le rayonnement de Bagnolet, une ville dans laquelle j'ai grandi et que j'espère avoir l'honneur de servir encore longtemps.
Merci à vous.

Tony DI MARTINO : Merci, Ihsen.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**
Article 1 : décide que le nouvel Adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Article 2 : d'élire Monsieur Ihsen OUNISSI, 7ème Adjoint au Maire.

Votants : 32 *Ne prennent pas part au vote (Mohammed Djennane, Sébastien Staelens, Pierre Vionnet,Laurent Jamet, Angeline Desbordes-Silly, Claire Laurence, Solenne Le Bourhis): 7* *Bulletins blancs : 0* *Bulletins nuls : 0* *Suffrages exprimés : 32* *Majorité absolue : 17* *a obtenu*	
A obtenu	*Nombre de voix obtenues*
Ihsen OUNISSI	*32 voix*

DEL230509 04 Indemnités des élus

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : La délibération suivante vous est remise sur table, il s'agit d'approuver le tableau et la répartition des indemnités hors majoration.
Madame Le Bourhis ?

Solenne LE BOURHIS : Nous constatons qu'il manque une colonne, celle des montants. On aimerait bien connaître le montant des indemnités.

Tony DI MARTINO : On vous les communiquera, il n'y a pas de problème.

Solenne LE BOURHIS : On aimerait les connaître ce soir.

Sébastien STAELENS : Cela peut peut-être intéresser les citoyens qui nous regardent d'avoir des montants plus que des pourcentages. C'est peut-être une information essentielle à communiquer. Puisqu'on parle d'indemnités ce soir, autant être très précis.

Tony DI MARTINO : Il y a 600 € pour les conseillers municipaux délégués et 1 072 € pour les adjoints, si ma mémoire est bonne.

Laurent JAMET : Vous l'aviez déjà donné par le passé. On avait fait la demande et vous aviez répondu.

Tony DI MARTINO : C'est sur le site de la Ville, j'en suis certain.

Angéline DESBORDES-SILLY : Il faut bien chercher, ce n'est pas facile à trouver. C'est bien caché, mais cela y est.

Sébastien STAELENS : Dans le cadre de la fracture numérique qu'évoquait M. Ounissi, c'est vrai qu'il faut bien chercher.

Tony DI MARTINO : Mais c'est sur le site de la Ville. Cela n'a pas toujours été le cas par le passé.

Solenne LE BOURHIS : Je me permets de prendre la parole. C'est en rapport avec ce que vous disiez lors de votre discours, que je partage. Moi, je n'ai pas trop de problèmes avec le numérique et je peux vous assurer que le site de la Ville n'est pas très clair. Pour rechercher des informations, je pense que c'est à parfaire.
C'est pourquoi on vous pose la question. Ma collègue me confirme que cela y est bien, mais pour le coup...

Émilie TRIGO : Google.fr, « indemnités élus Ville de Bagnolet », la première réponse c'est le tableau avec la somme en brut ; la première qui sort, pas la 18e page, la première réponse à « indemnités élus Ville de Bagnolet ».

Laurent JAMET : C'est pour cela qu'on aurait pu l'avoir dès ce soir.

Solenne LE BOURHIS : Ce soir, nous sommes en Conseil municipal, on nous demande de voter une délibération et il nous manque cette colonne. Je pense que notre remarque est bien fondée.

Tony DI MARTINO : On l'entend, mais comme vous le savez les indemnités évoluent aussi en fonction des évolutions du point d'indice. Ce ne sont pas des montants figés.

Solenne LE BOURHIS : C'est pour cela qu'on vous les demande ce soir.

Tony DI MARTINO : On va vous les communiquer.

Solenne LE BOURHIS : Et je vous en remercie, mais je n'ai pas à faire Google.fr pour avoir le montant.

Émilie TRIGO : Comme il a été dit que cela peut intéresser les citoyens, les citoyens que cela intéresse font « indemnités élus Bagnolet » sur Google et ils les ont tout de suite. Si le problème ce sont les citoyens, c'est la réponse à votre questionnement sur les citoyens. Si le problème c'est le Conseil municipal, M. le Maire vient de vous répondre.

Sébastien STAELENS : On peut peut-être informer les citoyens autrement qu'en attendant qu'ils aient la démarche de le faire. On parle des indemnités ce soir, il est tout à fait logique de mettre en face de ces pourcentages des chiffres.

Tony DI MARTINO : Je viens de vous répondre.

Cédric PAPE : On vous a donné la réponse, dont acte, c'est parfait.

Tony DI MARTINO : Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Émilie Trigo, je l'ai tellement dit que je ne vais pas m'appesantir, mais en termes d'inclusion numérique c'est le degré zéro de l'inclusion qu'il faille passer par un moteur de recherche.
De toute façon, on a un nouvel adjoint en charge du numérique et j'ose espérer, puisqu'il y a des financements sur le BP 2023, qu'on aura enfin un site internet digne de ce nom sur l'exercice à venir.
Il est où, le gisement ? Où sont les économies ?

Ihsen OUSSINI : Le nouvel être humain, il est là à chaque Conseil municipal, contrairement à vous. C'est plus vous qui êtes nouvelle ici, si je peux me permettre.

Angéline DESBORDES-SILLY : Je n'ai pas entendu, pardon.

Ihsen OUSSINI : Il fallait écouter.

Angéline DESBORDES-SILLY : OK.

Laurent JAMET : Il a dit que tu étais absente à chacun des Conseils municipaux.

Ihsen OUSSINI : Vous parlez de nouvel être humain. Ce n'est pas moi qui suis nouveau ici, Madame, je suis là à chaque Conseil.

Laurent JAMET : Elle a dit « le nouvel adjoint au maire ». Comme il y a une VAR, on verra la VAR.

Ihsen OUSSINI : On distribuera les cartons.

Angéline DESBORDES-SILLY : Pour revenir aux indemnités, je suis incapable de voir où sont les économies réalisées dont vous parliez, Monsieur le Maire. Elles sont où, ces économies ? Effectivement, sans valeur faciale, je ne sais pas, je n'y arrive pas.

Où sont les économies ?

Tony DI MARTINO : Un adjoint au maire perçoit le même niveau que les autres adjoints alors qu'auparavant il touchait plus et il y a un conseiller délégué indemnisé en moins. CQFD.

Sébastien STAELENS : Quelle est la motivation de cette régression pour Brahim Akrour par exemple ?

Tony DI MARTINO : Aujourd'hui, il a beaucoup plus de temps à nous consacrer. Brahim est un heureux retraité depuis le 2 mai de cette année.

Est-ce que vous avez votre réponse ?

On applique la loi en matière d'urbanisme, en matière d'indemnités ; dans tous les domaines. Monsieur Staelens, vous êtes bien placé pour le savoir.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : Pour bien comprendre votre remarque, Brahim Akrour voit descendre ses indemnités parce qu'il est retraité.

Tony DI MARTINO : Aussi.

Laurent JAMET : J'ai compris cela.

Pardon, je ne veux pas être indélicat avec qui que ce soit au Conseil municipal, ce n'est pas mon genre, mais j'imagine que parmi les conseillers municipaux délégués certains sont retraités. Or, ils n'ont pas vu leurs indemnités baisser.

Tony DI MARTINO : Monsieur Jamet, comme vous avez de la mémoire, vous vous souvenez qu'au moment du vote des indemnités vous nous aviez posé aussi la question : pourquoi Brahim Akrour percevait davantage que les autres adjoints ?

Vous vous souvenez ?

Laurent JAMET : Je vous pose maintenant la question en sens inverse, on fait essuie-glace. Je pose la question à chaque fois. Je pose des questions pour comprendre quelles sont les motivations derrière vos décisions, ce qui est normal.

Tony DI MARTINO : Absolument, et vous avez la réponse.

Laurent JAMET : Et je n'ai pas de réponse.

Tony DI MARTINO : Si, vous avez la réponse.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Il y a également un conseiller municipal délégué en moins d'indemnisé, donc au final nous faisons bien des économies, contrairement à ce que vous avez dit au départ Madame Desbordes-Silly. Ce n'est pas grave.

Sébastien STAELENS : Un en moins et un en plus ?

Tony DI MARTINO : Non, du tout. Un en moins et un en un peu moins. Ce n'est pas un en moins et un en plus.

Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Câline Trbic ?

Câline TRBIC : J'ajoute que, si vous voulez voir ma fiche de paie, je la tiens à votre disposition : 551 €, je crois.

Vous avez l'air de soupçonner qu'il y a des secrets et c'est peut-être difficile à trouver sur le site, mais il n'y a absolument aucun secret. Je pense que c'est exactement la même chose pour tous mes camarades qui sont à 10,75, 14,33, 15, etc. 551 € à peu près, je vous la montre quand vous voulez.

Tony DI MARTINO : Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET : C'est comme la question précédente. On intervient, on pose des questions. C'est normal, je ne vois pas pourquoi on s'en offusque.

La question ce soir, ce n'est pas de voir votre fiche de paie. Personne dans l'opposition n'a posé cette exigence. La question est de savoir pourquoi, alors qu'on a un document qui nous est distribué et qu'effectivement on nous fait la démonstration que sur la Ville la transparence est assurée, moi je suis allé chercher par le moteur de recherche et effectivement on trouve, par contre j'invite tout le monde qui est chez soi devant son ordinateur à faire l'exercice pour le trouver à travers le site de la Ville. C'est bien plus complexe.

La question qui vous est posée ce soir, on va le redire une nouvelle fois, c'est qu'alors qu'on nous distribue une délibération elle aurait pu être complète, on aurait pu avoir tous les éléments.

Tony DI MARTINO : Ce que je vous explique, c'est qu'on délibère sur des pourcentages qui subissent les évolutions du point d'indice, y compris peut-être en cours d'année.

Monsieur Jamet, il fut un temps, on ne va pas reparler du passé, où les indemnités des élus ne figuraient pas sur le site de la Ville.

On peut toujours s'améliorer, mais on délibère sur des pourcentages, pas sur un montant.

Madame Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY : J'aimerais savoir, puisque cela n'a pas été précisé, la délégation de M. Pape. On a compris qu'il était premier adjoint, mais quelle est votre délégation précise ?

Je suppose qu'il n'y a pas les finances. Les choses n'ont pas été dites et c'est important.

Tony DI MARTINO : Non, c'est moi qui garde les finances. Cela vous pose problème ?

Angéline DESBORDES-SILLY : Pas du tout.

Tony DI MARTINO : Mazel Tov, comme on dit.

Madame Desbordes-Silly, c'est le maire qui donne les délégations, pas le Conseil municipal. Que ce soit clair pour tout le monde.

Laurent Jamet ?

Laurent JAMET : À la question de savoir si cela nous dérange, c'est vrai que c'est la manière dont vous vous organisez, donc cela ne nous dérange pas.

Après, on peut interroger le fait que, dans le partage des rôles un peu régaliens d'un Conseil municipal, la question des finances, la question du personnel communal et un certain nombre de questions peuvent faire partie des délégations partagées dans l'exercice démocratique du Conseil municipal.

Aujourd'hui, il y a effectivement une concentration des responsabilités entre les mains du maire. Ce n'est pas toujours un bon signe. Puisque vous avez fait référence au passé il y a quelques minutes, je vous renvoie aussi à ce passé-là.

Tony DI MARTINO : Moi, je vous renvoie à ce qui se passe dans les villes que vous gérez. Je vous renvoie aux compétences gardées par un certain nombre de maires dans les villes que vous gérez, tout simplement.

Laurent JAMET : Je n'en gère aucune.

Tony DI MARTINO : Le Parti communiste ne gère aucune ville en Seine-Saint-Denis ? Le Parti communiste gère des villes et je vous invite à aller vérifier quelles sont les compétences gardées par le maire en direct.

En l'occurrence, Cédric Pape garde sa délégation à l'aménagement, à l'urbanisme, il a récupéré le renouvellement urbain et il présidera la commission d'appel d'offres.

Avez-vous des questions supplémentaires ? Monsieur Vionnet ?

Pierre VIONNET : Sur ces questions de délégation, c'est effectivement la question que j'allais vous poser, vous y avez en partie répondu.

Vous aimez bien raconter le passé. Je crois me souvenir que, sous son second mandat, Marc Everbecq avait gardé la délégation aux finances.

Tony DI MARTINO : Et, sur son premier mandat, il avait un excellent DGA entre 2008 et 2011.

Pierre VIONNET : Vous renouvelez...

Tony DI MARTINO : Je renouvellerai sans cesse, je n'aurai de cesse de renouveler.

Pierre VIONNET : Effectivement, les deux principales délégations qui étaient celles du premier adjoint Olivier Taravella sont donc aujourd'hui réparties entre vous le Maire et entre Cédric Pape sur le renouvellement urbain.

Sur les autres délégations, je reviens quand même sur des questions qu'on a évoquées un peu vite tout à l'heure, la question effectivement de la condition animale.

Je me souviens d'avoir porté ici même il y a un temps certain un vœu qui portait sur une initiative nationale, mais qui portait également sur la proposition de désigner un élu délégué chargé de ces questions-là.

Je me souviens que vous m'aviez dit à l'époque que vous étiez d'accord avec cette proposition et que vous y procéderiez.

Si le site de la Ville que l'on vient de nous vanter est actualisé, j'ai vérifié, je n'ai pas vu la condition animale dans les délégations d'aucun adjoint ni conseiller, même pas celui que vous avez cité, donc j'ai l'impression...

Tony DI MARTINO : Celui que j'ai cité s'appelle Vassindou Cisse, il a un nom et un prénom.

Pierre VIONNET : Dans les délégations de M. Cisse qui apparaissent sur le site, il n'y a pas celle-là.

Tony DI MARTINO : Elle le sera, cette erreur sera corrigée.

En tout état de cause, je vais faire en sorte que l'élu chargé des droits des femmes – parce que cela vous faisait rire tout à l'heure, mais moi cela ne me faisait pas rire – ne soit pas également l'élu chargé de la condition animale. Moi, cela ne me fait pas rire.

Pierre VIONNET : Nous non plus.

Quand j'ai porté un vœu pour désigner un élu délégué à la condition animale...

Tony DI MARTINO : C'était le cas entre 2008 et 2014.

Je sais, Madame Desbordes-Silly, le passé ne vous intéresse pas. Regardez l'avenir, Madame Desbordes-Silly, il est réjouissant pour vous.

Allez-y, Monsieur Vionnet.

Pierre VIONNET : Puisqu'effectivement les délégations procèdent d'un arrêté du maire...

Tony DI MARTINO : Absolument.

Pierre VIONNET : À ce jour, vous avez procédé à cet arrêté ou pas encore ?

Tony DI MARTINO : Non, à ce jour Vassindou a travaillé avec d'autres élus sur le sujet et il y aura un arrêté, oui, c'est prévu.

Pierre VIONNET : Très bien, j'en prends note.

Tony DI MARTINO : Prenez note, oui.

Pierre VIONNET : Ensuite, la deuxième question de délégation, on a appris avant le Conseil municipal par le Bajomag' que notre collègue Jules Ragueneau était délégué aux faubourgs et à la vie économique.

J'aimerais avoir des définitions de cela. Effectivement, il ne m'a pas échappé qu'au sein d'Est Ensemble il y a un élu délégué au faubourg, mais c'est dans le cadre – et vous le savez aussi bien que moi ou mieux que moi – d'une territorialisation des enjeux d'aménagement

d'Est Ensemble entre ce qui relève des hauteurs, si mes souvenirs sont bons, du secteur du canal et du secteur du faubourg, le faubourg désignant la limite des différentes villes avec Paris, ce qui est la délégation effectivement de Gaylord Le Chéquer.

Dans le cadre de la Ville de Bagnolet, quelle est la consistance de la partie faubourgs ?

Tony DI MARTINO : Jules Ragueneau sera essentiellement chargé de travailler auprès de Cédric Pape sur les sujets de Porte de Bagnolet et de Porte de Montreuil. Sur la vie économique, il travaillera en lien avec moi sur la question des relations avec les commerçants.

Avez-vous d'autres questions ?

Pierre VIONNET : Sauf erreur de ma part, dans les délégations que vous aviez données initialement, il y avait déjà une élue déléguée...

Tony DI MARTINO : Il y a une élue chargée du développement économique et de l'économie sociale et solidaire.

Pierre VIONNET : Sur le premier point, il y avait une élue déléguée aussi au Pôle Gallieni, si je ne m'abuse.

Tony DI MARTINO : Au Pôle Gallieni, mais là ce sont les faubourgs et c'est un peu différent. Il y a aussi la Porte de Montreuil qui nous intéresse beaucoup, croyez-moi. On a vraiment envie que ce projet avance. Il me paraissait intéressant que Jules Ragueneau soit mandaté sur le sujet.

Effectivement, on n'a pas le même point de vue sur l'aménagement de la Porte de Montreuil, mais en l'occurrence Jules Ragueneau, Cédric Pape et moi avons le même. Cela facilite les choses.

Pierre VIONNET : Il serait bien que vous ayez aussi le même point de vue sur l'opportunité d'une passerelle à mi-chemin des deux Portes.

Tony DI MARTINO : Vous l'avez avec d'autres, la passerelle. Je vous laisse à vos discussions avec d'autres.

Pierre VIONNET : Qui sont aussi des discussions au sein du Conseil de Paris.

Deuxième question, parce que j'ai vu qu'il avait la vie économique, sauf erreur de ma part le développement économique est une compétence transférée à Est Ensemble, qui n'est donc plus exercée par les communes, à l'exception de ce qui concerne notamment le commerce et l'artisanat qui, dans les répartitions interco/communes, est une délégation de proximité.

Là aussi, je crois qu'il y a une élue déléguée en charge de cela.

Tony DI MARTINO : Oui.

Pierre VIONNET : En quoi va consister cette vie économique ?

Tony DI MARTINO : À travailler davantage les relations avec les commerçants.

Pierre VIONNET : Vous avez une élue déléguée aux commerces, non ?

Tony DI MARTINO : Elle est chargée du développement économique, de l'économie sociale et solidaire et de l'artisanat.
Jules aura l'occasion d'aller boire une coupe de champagne à la boutique de M. Staelens. On fera en sorte que cela n'ait pas lieu au même moment que le Conseil municipal.

Pierre VIONNET : Vous me répondez...

Tony DI MARTINO : Que ma réponse ne vous satisfasse pas...

Sébastien STAELENS : Pourquoi faire allusion à du champagne dans ma boutique ?

Tony DI MARTINO : Parce que vous organisez des pots. Lorsqu'il y a un Conseil municipal, par moments il vaut mieux aller à la boutique de CBD plutôt que de venir passer du temps ici pendant 2 heures.

Sébastien STAELENS : Merci pour cette publicité, Monsieur le Maire, j'espère que beaucoup de gens vous auront entendu et que, sur vos conseils, ils viendront me voir.
Je pense que M. Ragueneau sera essentiellement en charge de récupérer la taxe terrasses puisqu'effectivement il est venu me voir pour m'inciter à faire cette déclaration et à payer cette taxe.

Jules RAGUENEAU : Ce qui est tout à fait normal.

Tony DI MARTINO : Absolument, comme tous les commerçants.
On nous invite et cela fait partie de notre mission d'aller chercher les recettes, donc on met à jour les déclarations des commerçants, cela fait aussi partie du boulot.

Sébastien STAELENS : La déclaration avait été faite, il est venu pour rien. Il s'est promené vers chez moi pour pas grand-chose puisque la déclaration avait été faite bien entendu dans les règles de l'art.

Pierre VIONNET : Cela dit, comme je crois que j'avais la parole...

Tony DI MARTINO : Ce n'est pas moi qui vous ai coupé.

Pierre VIONNET : Il me semble que je vous posais des questions très posées et qu'un citoyen de Bagnolet, a fortiori élu de l'opposition, a le droit de comprendre l'articulation des délégations que vous donnez, d'autant plus que l'on a tout de même l'impression à lire les délégations qu'entre le commerce et la vie économique, qu'entre Gallieni et la Porte de Bagnolet il y a des superpositions. J'essayais juste de comprendre.

Tony DI MARTINO : Gallieni, c'est Gallieni. La Porte de Bagnolet, c'est la Porte de Bagnolet. La Porte de Montreuil, c'est la Porte de Montreuil. Oui, cela, je vous le confirme. Il y a des artisans, des commerçants.

Pierre VIONNET : Je vous remercie de cette...

Jules RAGUENEAU : Il y a des grandes entreprises. On peut détailler à l'infini, c'est une multitude d'acteurs et il y a largement du travail pour plusieurs adjoints.

Tony DI MARTINO : Y a-t-il d'autres observations ? (Aucune)

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article unique : d'approuver le tableau des indemnités de fonctions du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux délégués hors majoration.

PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS
Article 1 : d'approuver la majoration de ces indemnités applicables aux communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.
Article 2 : d'approuver la majoration de 15% de ces indemnités applicables aux communes chefs-lieux de canton.
Article 3 : d'abroger la délibération N° 210624 06 en date du 24 juin 2021 portant sur les indemnités des élus.

DEL230509 05 Mandat spécial donné à Madame Emilie TRIGO pour un déplacement aux Assises de la sécurité des territoires

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Il s'agit de donner un mandat spécial à Émilie Trigo pour un déplacement aux Assises des Territoires.
Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 26 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'accorder un mandat spécial à Mme Emilie TRIGO pour se rendre aux Assises de la sécurité des territoires qui auront lieu les 30 et 31 mai 2023 à Bordeaux.

Article 2 : de préciser que la commune procédera aux remboursements des frais réels des dépenses engagées dans le cadre de l'exécution de ce mandat spécial.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : de préciser que les dépenses afférentes seront inscrites au budget 2023 de la commune.

DEL230509 06 **Vœu présenté par les groupes majoritaires Socialistes, Société Civile, Radicaux et Républicains - Bagnolet En Commun - Ecolos Solidaires - Citoyens Indépendants relatif à la mise en place expérimentale du conge menstruel en faveur des agentes de la ville de Bagnolet**

Sur le rapport de Câline TRBIC, Conseillère Municipale, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Nous avons un vœu qui est présenté par tous les groupes du Conseil municipal sur le congé menstruel.

Câline ?

Câline est sortie.

Sébastien, est-ce que tu veux nous dire un mot ?

Sébastien GRICOURT : Monsieur le Maire, pourquoi pas, en attendant que Câline arrive. Peut-être que cela pourra apaiser l'atmosphère.

Belle entrée en matière en tout cas, je vous remercie beaucoup pour l'atmosphère.

Je sais que c'est très calme et que c'est toujours calme, justement. De là où je viens, c'est souvent calme aussi.

En note positive, j'observe que je rejoins cette majorité municipale sous de bons auspices puisque je vous rappelle que c'est aussi le jour de l'Europe, dont nous partageons je crois pour la plupart d'entre nous l'idéal et reconnaissons l'importance, qui a été rappelée hier justement par M. le Maire lors de la commémoration du 8 mai 1945.

Ce jour de l'Europe est d'ailleurs férié dans le pays où je travaille, car vous savez que je suis plutôt expatrié et que le Kosovo est le seul pays d'Europe férié le 9 mai, justement à cause des aspirations vers l'Europe. Comme tous les Balkans occidentaux, ils y aspirent.

Pour revenir à Bagnolet et au Conseil municipal, je suis bien évidemment heureux de venir modestement comme conseiller municipal sans délégation donner ma contribution à la poursuite de la mise en œuvre du programme auquel j'ai participé en 2020, pour lequel j'avais été élu. Je sais avec qui et grâce à qui.

Je voudrais à cette occasion bien souligner que j'étais alors et reste aujourd'hui bien socialiste à la section du Parti socialiste, bien entendu loyal au Maire et à la majorité municipale.

Le Maire est d'ailleurs le premier, comme Cédric et Émilie ont été les premiers à être informés d'un autre engagement que j'ai depuis déjà plusieurs mois, auprès de l'ex-Premier ministre Bernard Cazeneuve qui, comme vous le savez, a lancé un manifeste dès septembre pour une gauche sociale, démocrate, républicaine, humaniste et écologique.

Aujourd'hui, le mouvement enclenchait la convention dont je vous annonce que je suis aussi le référent pour la Seine-Saint-Denis. Ce sera dit et on aura l'occasion d'en reparler, sans doute.

Je rappelle d'ailleurs que le PRG aussi en fait partie et que je sais que les radicaux font aussi partie de notre majorité, ici, donc il est évident qu'il n'y a aucune incompatibilité à être socialiste et à se projeter aussi sur l'avenir à travers ce qu'on tente de faire autour de Bernard Cazeneuve.

Tony DI MARTINO : Ce qu'a dit Fabien Roussel il y a peu de temps, en fait.

Sébastien GRICOURT : Au passage.

Laurent JAMET : Je m'y attendais, effectivement. On ne va pas lancer un grand débat sur Bernard Cazeneuve est-il de gauche ou pas, mais ce que je sais, moi...

Tony DI MARTINO :Selon Fabien Roussel, il l'est.

Laurent JAMET : Oui, sans doute.

Ce que je sais, moi, c'est ce que nous devons aujourd'hui dans la situation politique actuelle à un Gouvernement conduit par François Hollande avec Bernard Cazeneuve comme ministre.

C'est pourquoi parfois, oui, comme militant communiste, je souffre de ce genre de propos parce que ce n'est pas le sens de l'histoire, en tout cas ce n'est pas le sens de ce que j'ai envie de construire à gauche avec la NUPES pour qu'on soit résolument à gauche.

Bienvenue au Conseil municipal de Bagnolet, mais votre annonce de cet élan d'amour pour Bernard Cazeneuve me laisse froid.

Câline TRBIC : C'est un vœu présenté par le groupe majoritaire sur la mise en place expérimentale du congé menstruel en faveur des agentes de la Ville de Bagnolet.

Considérant que 58 % des agents de la Ville sont des agentes,

Considérant que de nombreuses femmes déclarent être touchées par des règles douloureuses, de l'endométriose, une ménopause avec symptômes invalidants ou toute autre pathologie liée aux menstruations,

Considérant que ces pathologies engendrent la répétition chaque mois d'épisodes de souffrance, génèrent d'importantes contraintes et ne bénéficient d'aucune reconnaissance, conduisant les agentes concernées à les subir en silence et souvent dans l'indifférence,

Considérant que ces pathologies sont une réalité qui, trop souvent, constitue un tabou.

La Ville de Bagnolet a souhaité expérimenter un dispositif de soutien à l'activité professionnelle des agentes de la collectivité et du CCAS victimes de maux incapacitants liés aux règles et à la ménopause, ceci afin d'offrir aux agentes qui exercent des missions au service des Bagnoletaises et des Bagnoletais de meilleures conditions de travail sans perte de traitement.

Ainsi, à compter du vote du présent vœu par le Conseil municipal de Bagnolet, sous réserve des délais de rigueur techniques nécessaires à l'application du dispositif, seront mises en place de façon expérimentale les mesures suivantes sur présentation d'un certificat médical annuel sans qu'il ne soit besoin d'y préciser le type de pathologie concerné :

- *L'aménagement du temps de travail par la mise en place de facilités horaires (adaptation de la durée et de la fréquence des pauses, aménagement des heures d'arrivée et de départ), permettant de réguler le rythme de travail en fonction du rythme biologique,*
- *L'aménagement du poste de travail en lien avec le conseiller en prévention afin de favoriser l'alternance entre les positions de travail et la réduction des efforts physiques,*
- *L'octroi d'autorisations spéciales d'absence pouvant aller jusqu'à 2 jours par mois durant la période menstruelle en cas de souffrance ou pour se rendre à des rendez-vous médicaux concernant la pathologie associée.*

Ce dispositif expérimental fera l'objet d'une évaluation après une année de fonctionnement afin d'évaluer le besoin au sein de la collectivité et d'adapter si nécessaire les mesures prises dans ce cadre.

Au-delà de ce seul dispositif, la Ville agit au quotidien pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse :

- *Du soutien apporté aux associations du territoire telles que le LAO POW'HER ou à l'accompagnement de l'émergence de nouvelles associations comme la Maison des Femmes de Bagnolet,*
- *Des permanences SOS Victimes 93 ou de l'accompagnement en victimologie proposé par le CMS Elsa Rustin,*
- *De l'accueil au sein du Centre de Planification et d'Éducation familiale du CMS ou des consultations dédiées au sein du centre de santé, Bagnolet agit.*

Réuni le 9 mai 2023, le Conseil municipal de Bagnolet interpelle solennellement le Gouvernement et les parlementaires pour qu'au-delà des agentes de la Ville de Bagnolet les femmes souffrant de pathologies incapacitantes liées aux règles ou à la ménopause puissent bénéficier d'une reconnaissance, d'un accompagnement et d'un cadre juridique protecteur leur garantissant des droits qui aujourd'hui ne leur sont pas reconnus.

Je terminerai en disant que nous sommes donc la deuxième ville de France qui met en place ce congé menstruel, après Saint-Ouen, et de surcroît que nous le faisons d'une façon un peu différente et allant un peu plus loin dans la mesure où le certificat médical que devront fournir les agentes ne doit pas stipuler de maladie utérine.

On n'est pas obligé d'être atteinte d'endométriose ou d'une autre maladie pour avoir droit à ce congé, c'est-à-dire qu'on n'est pas obligé que ce soit une maladie reconnue. Si l'on estime qu'on n'est pas bien et que ces jours mensuels sont invalidants, incapacitants, on a le droit le prendre ce congé menstruel.

Tony DI MARTINO : Merci, Câline.

Anne De Rugy ?

Anne DE RUGY : Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais intervenir pour le groupe Bagnolet en Commun au sujet de ce vœu que nous portons conjointement.

Nous sommes très heureuses et heureux que Bagnolet figure aujourd'hui dans les communes pionnières qui expérimentent le congé menstruel en faveur des agentes de la Ville. C'est une très bonne nouvelle pour les femmes employées municipales, pour les femmes d'une manière générale et pour l'émancipation au travail que de voir un nouveau droit mis en œuvre.

Pourquoi ?

D'abord parce que ce vœu et ce projet font sortir les règles et la ménopause du tabou qui les entoure, qui empêche toute reconnaissance des souffrances et des symptômes incapacitants qui touchent les femmes.

Ce tabou fait que les règles douloureuses ont longtemps été considérées comme un mal nécessaire qui n'appelait pas de traitement particulier. Cela participe d'une manière générale à des phénomènes aujourd'hui bien documentés qui montrent le moins grand intérêt historiquement pour la santé des femmes, de l'identification plus difficile du malaise cardiaque à la découverte tardive de l'endométriose, ainsi que la norme implicite de la plus grande résistance des femmes à la douleur.

Expérimenter aujourd'hui un congé menstruel, c'est reconnaître que les règles sont un phénomène normal, mais que la souffrance pendant les règles ne l'est pas et que des réponses médicales autant que sociales et juridiques peuvent donc être apportées.

Pourquoi un congé menstruel plutôt qu'un arrêt de travail classique pour raison médicale ?

La raison en est simple : l'arrêt de travail nécessite une visite médicale à chaque fois alors que les incapacités liées aux règles et à la ménopause sont régulières ou peuvent l'être, d'où la spécificité du congé menstruel qui nécessite un avis médical annuel sans précision du motif, comme l'a dit Câline Trbic, qui donne droit si nécessaire à un ou deux jours non travaillés par mois.

Par ailleurs, le congé menstruel ne présente pas de jour de carence qui serait très pénalisant pour des arrêts répétés.

Le congé menstruel, dans les modalités de son expérimentation, lève donc un obstacle financier et psychologique et œuvre en faveur de meilleures conditions de travail des femmes. Il repose sur la confiance et les premiers retours des entreprises qui l'ont mis en œuvre montrent que ce contrat de confiance marche bien, que la souffrance des femmes est réduite au travail et que ne pas travailler quand on souffre permet de mieux travailler quand on est rétabli, un constat de bon sens au service de l'amélioration des conditions de travail.

Si ce droit est bien identifié comme répondant à un besoin des femmes dans les enquêtes sur le travail, il est souvent associé à des craintes sur le risque de discrimination à l'embauche.

Ces inquiétudes des femmes sont légitimes car, de facto, les femmes sont discriminées sur le marché du travail, dans le niveau de salaire comme dans l'accès aux postes d'encadrement et de pouvoir, mais on ne peut pas refuser un droit légitime au nom de discriminations illégales qu'il pourrait engendrer.

Cela nous incite simplement à être d'autant plus fermes dans le combat que nous menons contre les discriminations à l'embauche en commençant par notre collectivité, la mairie de Bagnolet.

Lutter contre les discriminations et octroyer un droit nouveau sont les deux facettes d'un même combat en faveur de l'égalité.

Nous souhaitons bien sûr une mise en place universelle et générale du congé menstruel. L'élaboration d'une proposition de loi par les députés écologistes est en cours actuellement et sera déposée le 26 mai prochain. Elle repose sur les mêmes principes : absence de jour de carence et respect du secret médical.

Nous proposons quant à nous de porter un tel vœu à Est Ensemble et à la Métropole du Grand Paris.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Merci, Anne.

Solenne Le Bourhis ?

Solenne LE BOURHIS : Bien évidemment, nous allons nous associer à ce vœu que nous considérons comme une avancée.

Toutefois, une collaboration avec les médecines préventives et les organisations syndicales nous semble plus que nécessaire afin justement d'éviter toute discrimination et stigmatisation.

Je vous en remercie.

Tony DI MARTINO : Merci.

D'autres questions, d'autres remarques ? (Aucune)

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article unique : d'approuver le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 52

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Yalana DINO

Yalana Dino

Le Maire,

MAIRIE DE BAGNOLET (Seine-Saint-Denis)

TONY DI MARTINO

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.